Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 029-212902852-20260320-200326002-DE

COMMUNE DE TRÉFLAOUÉNAN

Département du Finistère

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 16 mars 2026	Le vendredi vingt mars deux mil vingt-six à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni sous la présidence de Monsieur PONTU Jacques.
Membres : En exercice : 15 Présents : 15 Votants : 15	**Présents** : ABGRALL David, DIDOU Charlez, EDERN Carole, GRALL Florence, GUEGUEN Serge, HALLER Patrick, LAURANS Delphine, LE LEZ Laurie, LE REST Jocelyne, MILIN Catherine, MONTAC Henri, MUZELLEC Marie-Catherine, OLLIVIER Serge, PONTU Jacques, RAZIL Jean-Luc
Secrétaire de Séance Serge OLLIVIER	
N° Délibération	**DELIB200326002**

OBJET : ELECTION DU MAIRE

Monsieur Serge OLLIVIER est désigné pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.
Madame Carole EDERN et Monsieur Charlez DIDOU sont désignés assesseurs pour les opérations de vote pour l'élection du Maire et des Adjoints.

Les candidats au mandat de Maire sont invités à se faire connaître.
La candidature, unique, de Monsieur Jacques PONTU est enregistrée.

Il est alors procédé au vote au scrutin secret et à la majorité absolue.

Après dépouillement par l'assesseur, les résultats du 1er tour de scrutin sont les suivants :

- nombre de conseillers municipaux présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- nombre de votants (enveloppes déposées) : 15
- nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (article L 66 du code électoral) : 0
- nombre de suffrages blancs (article L 65 du code électoral) : 1
- nombre de suffrages exprimés : 14
  - Majorité absolue : 8
- Monsieur Jacques PONTU : 14

Monsieur Jacques PONTU ayant obtenu la majorité absolue est proclamé Maire et a été immédiatement installé après le 1er tour de scrutin.

Il prend la présidence de l'Assemblée pour faire procéder aux votes suivants.

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Jacques PONTU

MAIRIE DE TREFLAOUENAN 29440

Le Secrétaire de séance,
Serge OLLIVIER

Certifié exécutoire par transmission électronique
A la Préfecture de Quimper le
Affiché en Mairie le